

Compte rendu de la CLE

Réunion du 11 décembre 2025

La CLE s'est réunie le 11 décembre 2025 à 14h à la maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines sous la présidence de Gilles JOURNET.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Gilles JOURNET présente l'ordre du jour :

- ▶ Adoption de l'ordre du jour
- ▶ Adoption du précédent compte-rendu
- ▶ Point sur l'étude HMUC
- ▶ Validation de la feuille de route 2025-2030 demandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ▶ Intervention de l'association « Préservons la forêt des Colettes » par rapport au projet de mine de lithium d'IMERYS
- ▶ Questions diverses

DELIBERATION n° 2025-8 : L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Gilles JOURNET rappelle les éléments du compte rendu de la CLE du 26 juin 2025.

DELIBERATION n° 2025-09 : La CLE valide le compte rendu de la réunion du 26 juin 2025 à l'unanimité.

POINT SUR L'ETUDE HMUC

Gilles JOURNET présente le point sur l'étude HMUC en mentionnant son coût et le planning de la recherche de financement. Il précise que beaucoup d'EPCI sollicités pour financer l'étude HMUC ont répondu négativement. En outre, le comité des financeurs potentiels début septembre n'a pas permis de boucler le plan de financement. Il annonce que le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), régie par le SGAR, pourrait financer les 30% restant.

Nathalie NICOLAU (DDT 63) prend la parole et précise qu'elle s'exprime au nom des services de l'Etat car le préfet du Puy-de-Dôme est le préfet coordonnateur du SAGE. Au vu des difficultés financières, la question du FNADT avait été évoquée au bureau du 16 octobre. La préfète de région a mobilisé toutes les solutions qu'elle avait, vu l'importance de cette étude pour le territoire. La première hypothèse était que le FNADT pourrait apporter 10% du financement. Finalement, une décision permet de financer les 30%. Les crédits sont gérés par le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), qui les délègue à la préfecture du Puy-de-Dôme, et une partie a été fléchée pour l'étude HMUC du SAGE Soule. Les fonds seront débloqués pour la programmation 2026. Un dossier sera à déposer pour en bénéficier et les informations pour le faire seront communiquées. Néanmoins, le principe de financer cette étude a été validé.

Gilles JOURNET explique que l'étude HMUC pourra démarrer rapidement car le bureau d'étude (EODD) a été retenu malgré un prix jugé élevé. La négociation du tarif aurait été compliquée vu qu'une seule candidature a été reçue. De plus, EODD a réalisé la pré étude HMUC et leur travail est bien fait. Il annonce les prochaines étapes pour pouvoir lancer l'étude.

Lise LANCELOT mentionne qu'elle a reçu le matin même la réponse positive d'EODD pour la prolongation de leur offre jusqu'à mi-juin.

Julien MARTENS (chambre d'agriculture 03) indique que depuis cet été, l'article L-211 du code de l'environnement a été modifié pour ajouter l'obligation d'avoir une analyse des impacts socio-économiques des recommandations formulées pour les volumes prélevables dans les études HMUC. Il demande si l'analyse socio-économique prévue dans le cahier des charges de l'étude comprend cette nouveauté.

Gilles JOURNET répond qu'une analyse socio-économique est présente dans le cahier des charges mais il ne sait pas si elle répond à la demande du code de l'environnement.

Nathalie NICOLAU ajoute que c'est une demande très récente, pour laquelle il n'y a pas encore de cahier de charge sur ce qui est attendu précisément. Ce document devrait être disponible fin décembre. Une fois publié, il pourra être comparé avec ce qui compris dans l'étude HMUC Sioule.

Gilles JOURNET confirme que l'étude HMUC Sioule pourra être complétée par un volet socio-économique plus approfondi si nécessaire.

Emmanuel FERRAND (conseil régional AURA) demande s'il est possible de modifier l'étude pour intégrer l'analyse socio-économique vu que le FNADT n'est pas encore attribué. Il rappelle que l'Etat impose cette analyse.

Gilles JOURNET répond que le cahier des charges devrait être changé.

Nathalie NICOLAU rappelle que le cadre de l'analyse socio-économique, voulue par l'Etat, n'est pas encore défini et quand il le sera, il faudra comparer les deux pour les faire converger.

Emmanuel FERRAND est d'accord du moment que la demande est respectée.

Un représentant de « Préservons la Forêt Des Colettes » (PFDC) demande quel est le délai de réalisation de l'étude.

Lise LANCELOT répond que l'étude est prévue pour durer 2 ans donc jusqu'en 2028.

Gilles JOURNET propose de délibérer pour valider la réalisation de l'étude HMUC sur le bassin de la Sioule, sous réserve d'obtenir les subventions de l'AELB et de l'Etat par le FNADT, et pour solliciter l'Etablissement public Loire pour assurer le portage de cette étude. En l'absence de vote contre et d'abstention, la délibération est adoptée.

DELIBERATION n° 2025-10 : La CLE décide de réaliser une étude HMUC sur le bassin de la Sioule sous réserve d'obtenir les subventions de l'AELB et de l'Etat par le FNADT et sollicite l'Etablissement public Loire pour assurer le portage de cette étude à l'unanimité.

VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2030 DEMANDEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Lise LANCELOT présente la feuille de route 2025-2030.

Guy LEMAITRE (commune de Montfermy) demande ce que signifie « améliorer la quantité des eaux ».

Lise LANCELOT répond que cette formulation a été choisie quand le SAGE a été rédigé.

Emmanuel FERRAND et Gilles JOURNET disent que cela correspond à « accroître la ressource ».

Mickaël LELIEVRE (fédération de pêche 03) mentionne qu'il serait dommage d'avoir des stations HMUC installées qui ne seraient pas suivies. La fédération de pêche 03 s'en occupe pour certaines sur le bassin du Cher. Il ajoute que les stations hydrométriques existantes ne sont pas nombreuses. L'action de suivre les stations HMUC serait donc à garder dans la feuille de route pour avoir des données. Les modalités de ce suivi pourront être définies plus tard puisqu'au début de l'étude HMUC, EODD fera le suivi.

Gilles JOURNET est d'accord. Il demande si lors de la révision du SAGE, il faudra se caler sur le renouvellement du SDAGE. Il ajoute que la révision se fera après la fin de l'étude HMUC. Il rappelle que les moyens ne sont pas illimités. Il reconnaît que le volet communication du SAGE n'a pas été très bon, notamment en raison d'une absence d'animation une partie de l'année 2024. Le SAGE doit être plus visible donc la communication lui paraît importante.

Lise LANCELOT répond à sa question en disant que ce n'est pas obligatoire.

Clémentine RAINEAU (conseil départemental 63) se souvient qu'il y a quelques années, des sorties terrains étaient organisées avec les élus du territoire, favorisant ainsi le partage et la sensibilisation. Cette action pourrait être mise en place annuellement.

Gilles JOURNET est d'accord.

Lise LANCELOT indique qu'elle a prévu, l'année prochaine après les élections municipales, de faire un « forum des élus » avec une matinée en salle (partie théorique) et l'après-midi sur le terrain.

Gérard VENAUT (SMAD des Combrailles) insiste sur la nécessaire synergie SAGE et contrat territorial (CT)/accord de territoire (AT). La feuille de route témoigne de cette synergie en mentionnant des actions du CT/AT. Le SAGE et le CT sont imbriqués. Cette synergie doit continuer voire être améliorée. Au niveau des équipes, les échanges et le partage pourront être renforcés. C'est un point fort à développer.

Gilles JOURNET mentionne que les 3 agents du CT ainsi que l'animatrice du SAGE sont basés à Ebreuil donc les échanges sont facilités. Il demande si l'Agence de l'eau a des remarques sur la feuille de route.

Yannick BAYLE (AELB) répond que c'était parfaitement présenté. Il n'a pas de remarque.

Gilles JOURNET propose de délibérer pour valider la feuille de route 2025-2030. En l'absence de vote contre et d'abstention, la délibération est adoptée.

DELIBERATION n° 2025-11 : La CLE valide la feuille de route 2025-2030.

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « PRESERVONS LA FORET DES COLETTES » PAR RAPPORT AU PROJET DE MINE DE LITHIUM D'IMERYS

Gilles JOURNET introduit le sujet et donne la parole aux représentants de l'association « Préservons la forêt des Colettes ».

Guy LEMAITRE informe sur la tenue d'une réunion, il y a moins d'une semaine, avec le maire de Louroux-de-Bouble et des scientifiques de l'Université Clermont Auvergne (UCA).

Gilles JOURNET précise que la Communauté de Communes (CC) Saint-Pourçain Sioule Limagne (SPSL) a mandaté l'UCA pour vulgariser le discours et analyser les données d'IMERYS. La collectivité souhaite avoir un regard extérieur scientifique indépendant. Pour l'instant, le cahier des charges est en cours de rédaction.

PFDC explique qu'Antea a mené les études mais a signalé qu'un certain nombre de données sur lesquelles elles se basent sont soit périmées soit sur un périmètre trop étendu. Par conséquent, Antea a émis des réserves. Ces dernières ont été cachées par IMERYS. PFDC a fait remonter à la CC leur envie de participer au travail avec l'UCA. Ils souhaitent qu'il y ait une transparence sur les éléments. Ils ont demandé certains dossiers à la préfecture et ils ne les ont pas eus donc ils ont saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) et transmis son avis. Ils n'ont pas eu de retour. Un aspect non mentionné qui va impacter la qualité des eaux concerne les résidus. IMERYS a expliqué le procédé : la roche est broyée puis montée en surface pour la réduire en farine. Des millions de m³ de granite vont être transformés en farine dont environ 90% sont des déchets. Ils seront entreposés dans les verses de la carrière puis ailleurs quand elles seront pleines. La question des conséquences du ruissellement des eaux de surfaces sur ces déchets se pose. IMERYS affirme que ces résidus sont peu polluants mais « peu polluants » n'est pas une donnée

scientifique. Ils veulent savoir quel élément est polluant ou non et dans quelle mesure. PFDC affirme que pour toutes les mines, les eaux de ruissellement finissent par affecter le territoire.

Gérard VENAUT rappelle qu'IMERYS est venu trois fois présenter en CLE différents éléments du projet. Il est donc logique d'inviter aussi PFDC. Au cours des rencontres avec IMERYS, il a constaté que leur discours changeait au fur et à mesure, notamment en ce qui concerne l'étanchéité et la quantité d'eau. Il mentionne des articles de presse sur IMERYS qui ne sont pas rassurants. De manière générale, les enjeux pour l'eau se résume à sa quantité disponible et ce qui en sera fait ainsi que les priorités d'utilisation. Il remercie la CC SPSL de travailler avec des scientifiques sur le projet de mine de lithium car cela amènera des informations objectives et permettra à IMERYS d'être plus prudent. Il a ressenti une forme de mépris et d'ironie de la part d'IMERYS lors de leurs interventions en CLE. Il admet que le projet peut créer de l'emploi mais à quel prix. Il signale qu'il ne faut pas adhérer à l'idée que si le lithium est produit ici, il ne viendra pas d'ailleurs, car dans le plan européen sur l'autonomie pour ces métaux rares, au mieux en 2050, il y aura 5% d'autonomie en Europe. Les 95% restant viendront forcément d'autres pays. En outre, d'ici l'exploitation de la mine, les voitures n'auront plus de batterie en lithium qui sont de moins en moins utilisée.

PFDC ajoute que le mensonge réel et flagrant concerne les 800 m³ par jour pompés dans la mine, qu'IMERYS n'avait pas dit, alors que l'association avait déjà signalé qu'en creusant, un rabattement allait se faire et l'eau s'infiltrer. Sur un territoire où l'eau est importante en termes de consommation (agriculture, tourisme, ...) et où il y a de la pollution, le projet pose question. La population n'a pas forcément connaissance de tous les éléments. Lors des rencontres qu'ils organisent, les salles sont pleines et il y a des interrogations. Les élus doivent aussi affirmer leur position sur le projet en prenant en compte les questions sur l'eau. Pour ce qui est des emplois, certains seront créés mais combien seront détruits et combien de personnes seront délocalisées. IMERYS sera présent le temps de l'exploitation mais les dégâts resteront.

Grégory BONNET (CC Combrailles Sioule et Morge) demande si l'eau pompée due au fait d'ouvrir la galerie sera réutilisée dans les processus d'obtention du lithium.

Gilles JOURNET répond que les 800 m³ n'étaient pas prévus dans le projet et que la demande en eau a fluctué mais elle serait de 600 000 m³.

PFDC complète en disant que le toit de la mine sera à – 75 m donc sous la nappe phréatique et le creusement continue jusqu'à moins – 400 m. Le granite ayant des fracturations, les eaux de la nappe vont s'infiltrer à hauteur de 800 m³ par jour soit 300 000 m³ par an (la moitié des besoins). La question est de savoir si ces 300 000 seront déduits du pompage de la Sioule ou non ou s'ils seront utilisés pour compenser un ruisseau qu'ils auront asséché (compensation artificielle). Ils n'ont pas la réponse.

Grégory BONNET demande si la CLE pourrait officiellement poser la question.

Gilles JOURNET répond que oui.

Grégory BONNET demande ensuite s'il y a un plan de gestion des déchets concernant les matières radioactives liées à l'exploitation actuelle.

PFDC indique que la réaction de l'Etat et de la préfecture suite à l'article de Médiapart sur la radioactivité a été de mentionner une déclaration et un arrêté pris. PFDC a cherché ce dernier et ne l'a pas trouvé sur le registre des actes administratifs de la préfecture. Des contrôles sont effectués, cependant l'inspection qui vient d'être effectuée montre que le minimum demandé par cet arrêté en termes de contrôle n'est pas réalisé. IMERYS n'a pas communiqué un certain nombre d'informations. Ils ont 6 mois à partir de fin août 2025 pour le faire. La seule contrainte qu'a IMERYS est de respecter la qualité de ce qui est rejeté mais il n'y a aucune obligation précise avec des seuils et des plafonds. Certains paramètres (radioactivité, conductivité, présence de certains métaux) n'ont pas de valeur maximum à ne pas

dépasser dans les eaux rejetées. Le manque de contrôle actuel pose un problème. Avec l'exploitation du lithium, cette problématique va augmenter car la production sera multipliée par 15.

Gérard VENAUT précise que la quantité ne sera pas multipliée, ce sera la densité. Il dit que la machinerie et les procédés actuels ne sont pas adaptés pour traiter ce surplus. Les normes autorisées seraient aussi dépassées.

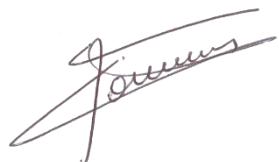
Grégory BONNET demande si l'arrêté pourrait être demandé par courrier à la préfecture de la part de la CLE.

PFDC est disponible pour toute demande de documents ou questions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Gilles JOURNET rappelle que le collège « élus » de la CLE va changer l'année prochaine à la suite des élections municipales. Il remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 15h45.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Journet".

ANNEXE : LISTE DES PRESENNES PRESENTES

NOM	REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX					
Emmanuel FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•			
Sylvain DURIN	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•			
Marie-Hélène MICHON	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			•	
Thierry GAILLARD	Conseil Départemental de la Creuse			•	
Jean-Pierre LUNOT	Conseil Départemental du Puy de Dôme			•	
Clémentine RAINÉAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•			
André BIDAUD	Conseil Départemental de l'Allier		•		
Véronique POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•		
Alain MERCIER	Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63)		•		Gilles ALLAUZE
Gilles ALLAUZE	Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63)		•		
Cédric ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (63)			•	
Grégory BONNET	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•			
Sabine MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63)	•			
Gilles JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•			
Stéphane COPPIN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)			•	
Gérard VERNIS	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (03)		•		
Maryline JALIGOT	Commentry Montmarault Néris Communauté (03)		•		
David GRANGE	Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine (23)	•			
Charles SCHIETTEKATTE	Commune de Saint-Gal-sur-Sioule (63)		•		
Guy LEMAÎTRE	Commune de Montfermy (63)	•			
Bernard DEVOUCOUX	Commune de Brout-Vernet (03)			•	
Bruno LAMOUCHE	Commune de Bayet (03)			•	
Patrick BERTRAND	Commune de Contigny (03)			•	
Michelle PARIS	Commune de Chouvigny (03)			■	
Marion ROSTAN	Commune de Vicq (03)			•	
Luc CAILLOUX	Syndicat Mixte Sioule et Morge (63)			•	
Janette VIALETTE-GIRAUD	SIAEP du Sioulet (63)			•	
Gérard LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•			
Alain DETERNES	SM des Eaux de l'Allier (03)		•		
Boris SOUCHAL	SMAD des Combrailles			•	
Gérard VENAUT	SMAD des Combrailles	•			
Laurent BERNARD	PNR des Volcans d'Auvergne			•	
Daniel FRECHET	EP Loire			•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES					
Arnaud MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•			
Julien MARTENS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•			
	Chambre d'Agriculture de la Creuse			•	
Jean-Claude GUILLON	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme			•	
Thierry BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier			•	
Rémi LAFLEUR	UNICEM	•			
Vincent FERRY	France Hydroélectricité	•			
Sylvain LECUNA	Délégation Régionale d'EDF		•		
Emmanuel FAVRE-D'ANNE	Centre National de la Propriété Forestière			•	
Sylvain LELIEVRE	Office de Tourisme des Combrailles			•	
Noël PLANE	Office de tourisme en Val de Sioule			•	
Christian BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	•			
Mickael LELIEVRE	Fédération de Pêche de l'Allier	•			LOGRAMI
Emmanuel DE MIL	LOGRAMI		•		
Fabienne THIERRY	FNE Allier			•	
Daniel ROUSSET	FRANE			•	
Christiane LOUVENTON	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier	•			
Gérard QUENOT	UFC Que Choisir			•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS					
	Préfecture de la Région Centre			•	
	Préfecture du Puy-de-Dôme		•		
Arnaud LAMARTINE	Préfecture de l'Allier	•			
Philippe VACHER	MISEN 23		•		
Nathalie NICOLAU	MISEN 63	•			
Audrey NADALLE	MISEN 63	•			

Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	•		
Dorothée	JEHAES	DREAL Auvergne	•		
Loïc	TAMIAN	Office Français de la Biodiversité	•		
Yannick	BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
Eike	WILMSMEIER	Office National des forêt			•
INVITES					
Xavier	JALADON	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Vincent	JOURDAN	Entente Sioule & Andelot	•		
Laurie	MASSERET	Entente Sioule & Andelot	•		
Mélissandre	DA SILVA BARREIROS	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais	•		
Noémie	JOURDAIN	Communauté de communes Dôme Sancy Artense	•		
Baptiste	MARIE- CATHERINE	CCI 63	•		
Sylvie	TABARAND	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Natura 2000)	•		
Julie	DUSSEURT- RICHEBOEUF	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Natura 2000)	•		
Jacques	MORISOT	Association « Préservons la Forêt des Colettes »	•		
Etienne	PHILIPPE	Association « Préservons la Forêt des Colettes »	•		
Pierre- François	PICARD	Association « Préservons la Forêt des Colettes »	•		
Baptiste	ESPOSITO	Association « Préservons la Forêt des Colettes »	•		